



Rapport moral 2020 du Comede

Les mouvements migratoires continuent de croître au niveau planétaire, et selon les statistiques les plus récentes de l'Organisation internationale des migrations, on compte 258 millions de personnes immigrées, soit 3,4% de la population mondiale, ce qui correspond à une augmentation de 21% en moins de deux décennies. Ces chiffres recouvrent cependant de grandes différences statutaires et régionales. La plus forte proportion de migrants concerne les travailleurs, qui représentent les deux tiers du total, tandis que les réfugiés ne sont qu'un dixième. Parmi les 26 millions de ces derniers, la majorité se trouve en Asie et en Afrique, la Turquie en ayant à elle seule 6,5 millions. Le seul pays occidental se situant dans les dix premiers pays hôte est l'Allemagne, avec un peu plus d'un million. Donnée que l'on cite rarement, il y a en Europe 78 millions d'immigrés, mais il existe 64 millions d'Européens vivant ailleurs dans le monde. Dernier chiffre intéressant à considérer, les envois d'argent au pays par les migrants, près de 500 milliards de dollars, sont trois fois plus élevés que la totalité de l'aide au développement.

Au regard de ces statistiques, la France présente une situation relativement stable. Un peu moins d'une personne sur dix résidant en France est immigrée et une sur quatorze est étrangère. Le solde migratoire est un peu inférieur à 200 000 personnes par année. Le nombre de demandes d'asile officiellement déposées à l'Ofpra était de 132 700 en 2019, soit une hausse de 7% par rapport à l'année précédente, les Afghans étant les plus nombreux devant les Albanais, les Géorgiens et les Guinéens. Le taux de protection, de 24% en première instance, atteint 39% après appel auprès de la Cour nationale du droit d'asile. Ces chiffres relativement élevés situent la France dans la moyenne de l'Union européenne. Il faut toutefois considérer les personnes qui ne peuvent pas déposer de dossiers, notamment à la frontière, et qui ne sont pas comptabilisées, de même que les personnes qui ont fourni leurs empreintes digitales dans un autre pays et sont dites dublinées. Plus généralement, il faudrait prendre en compte le tarissement des demandes d'asile par l'ensemble des dispositifs empêchant les personnes

d'atteindre le territoire européen par les airs comme par la mer, que ce soit par les accords avec la Turquie et le Maroc ou par les traitements des requêtes dans les consulats français. L'arrivée de migrants et de réfugiés s'est fortement réduite par la Méditerranée, et donc le nombre de morts identifiées, qui s'élève tout de même à 1283 pour l'année 2019, mais ce chiffre correspond en fait à une augmentation du risque, notamment dans la partie centrale où les traversées entre la Libye et l'Italie ou Malte se soldent par un taux de létalité de près de 10%, soit presque le double de l'année précédente. En somme, la police des frontières européennes, notamment au Sud, est redoutablement efficace et mortifère, avec un coût en vies humaines accepté dans une indifférence presque totale.

Malgré donc des flux migratoires non seulement modestes démographiquement et bénéfiques économiquement, mais n'apparaissant même plus une préoccupation majeure de la majorité de la population, le président de la République n'a eu de cesse en 2019 de tenter de remettre dans l'espace public un supposé problème de l'immigration, d'abord dans le questionnaire du Grand Débat, en réponse au mouvement des gilets jaunes, puis lors d'un entretien dans l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*, faisant ainsi un dangereux calcul électoraliste qui consiste à chercher à prendre des voix à l'extrême-droite. Le gouvernement a traduit ces discours en actes, notamment dans le domaine de la santé, en annonçant l'instauration d'un délai de carence pour l'obtention de la protection universelle maladie pour les demandeurs d'asile, l'exclusion de certains actes chirurgicaux du panier de soins de l'aide médicale de l'État pour les sans-papiers et la création d'un trou dans la prise en charge des exilé-e-s, y compris pour des personnes vivant depuis longtemps en France en situation régulière, puisqu'en cas de perte de leur titre de séjour, il leur est nécessaire d'attendre trois mois pour retrouver des droits, en l'occurrence à l'AME. Ces éléments ajoutent un peu plus de suspicion et de contrôles tatillons qui rendent toujours plus difficile l'accès aux soins des plus fragiles, y compris les mineurs non accompagnés pour lesquels de nombreux témoignages attestent le harcèlement dont ils font l'objet dans certains départements. Par ailleurs, la région Ile-de-France s'acharne, procès après procès, à vouloir soustraire les personnes bénéficiant de l'AME à la réduction des tarifs des transports à laquelle ont droit les personnes précaires. Toutes ces évolutions réglementaires ne sont qu'une partie du problème. Il ne faut en effet pas sous-estimer les pratiques des agents qui ajoutent, par simple ignorance ou mauvaise volonté, des restrictions

supplémentaires. Pour une vision globale des obstacles mis dans les parcours de soins des personnes étrangères, on peut se référer au rapport détaillé rédigé par le Défenseur des droits en 2019. Globalement, il ressort de l'évolution de la politique nationale, une volonté d'attiser la xénophobie, de multiplier les formes de précarisation et, finalement, de rendre la vie des étrangers difficile.

Dans ce contexte hostile, les activités du Comede, qui a fêté son 40^{ème} anniversaire à Saint-Étienne cette année, s'avèrent évidemment d'autant plus nécessaires. Il faut donc se réjouir de la création d'un quatrième pôle dédié à la prévention et à la promotion de la santé, avec notamment le développement d'une série d'ateliers dont plusieurs consacrés à la danse. Il faut également se féliciter du renforcement de la présence de l'association à Paris, Saint-Étienne et Marseille et de son maintien au Kremlin-Bicêtre, à Pantin et en Guyane, tandis que l'Espace Santé Droit faisait l'objet d'un désinvestissement pour des raisons de cohérence. Comme le montre le toujours remarquable rapport d'activité établi par le directeur général, les consultations en présentiel, dont le nombre avait régulièrement baissé depuis le début des années 1990 dans le cadre d'une réorientation de nos priorités, continue sa remontée au cours de la décennie 2010, grâce en particulier à la diversification des lieux d'intervention sur le territoire national, tandis que les appels téléphoniques diminuent, le total de ces deux activités demeurant stable, de même que le nombre de bénéficiaires, près de 7000 au cours de l'année. Il faut noter la forte progression de l'activité en santé mentale. Le domaine de la formation, de l'information et de l'intervention publique lui aussi reste à un niveau élevé. Rarement évoquées dans le rapport moral, puisqu'elles relèvent d'une autre présentation, les finances devraient probablement l'être pour saluer l'engagement considérable de l'équipe qui a en charge cette activité, notamment sa directrice, car il y a beaucoup de mérite à rechercher, contacter et relancer des dizaines de financeurs potentiels ou réels, puis à leur rendre des comptes, dans un contexte d'incertitude et de volatilité, mais aussi de retards parfois de plusieurs années de versement des fonds, provoquant d'importantes difficultés de trésorerie.

Par ailleurs, les collaborations et coopérations inter-associatives se sont poursuivies activement dans le cadre de l'ODSE, Observatoire du droit à la santé des étrangers, de la CFDA, Coordination française pour le droit d'asile, de l'OEE, Observatoire de l'enfermement des

étrangers, de l'Anafé, Association nationale aux frontières pour les étrangers, et de l'Adfem, Action pour les droits des femmes exilées et migrantes, et ce, grâce à l'implication forte de membres du Comede auxquels est délégué un pouvoir de représentation. Quant à l'association elle-même, sa consolidation se poursuit avec, pour la première fois, le cap franchi des 100 membres, tandis que l'équipe professionnelle approche ce chiffre, avec 44 salariés et 54 bénévoles. Au début de l'année, le débat biennuel de l'association s'est déroulé devant un public nombreux sur le thème de la désobéissance civile, en présence d'une philosophe, dans les locaux de la section parisienne de la Ligue des Droits de l'Homme.

Ces bonnes nouvelles sont l'occasion de remercier « les travailleuses et les travailleurs » du Comede, agents d'accueil, personnel administratif, répondants téléphoniques, assistants sociaux, juristes, communicant, infirmières, psychologues, médecins, ainsi que l'équipe de direction, qui toutes et tous se dépensent sans compter pour l'association. Qu'elles et ils sachent la reconnaissance du Conseil d'administration pour la qualité du travail accompli.

Didier Fassin, président, le 13 juin 2020